



# Hygiène du personnel

# LA TENUE

Afin de garantir à nos consommateurs une sécurité et une qualité alimentaires maximales, le respect de règles sanitaires s'imposent, entre autre : porter une tenue adaptée, réservée aux périodes de travail (gants, charlotte, tablier, masque, etc.) et propre: elle ne doit pas être portée avant l'arrivée dans l'établissement. Les tenues doivent être lavées systématiquement après les avoir portées.



# Le masque



#### Si besoin

#### **ATTENTION:**

Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque en respectant les consignes d'utilisation. A changer a minima toutes les 4 heures. Le jeter dans une poubelle fermée.

### Les gants



Les gants à usage unique devront être portés si vous avez une blessure à la main.

Veillez à avoir en permanance des mains propres et désinfectées.